

# BIEN-ÊTRE DANS LES FILIÈRES ÉQUINES AU 21<sup>e</sup> SIÈCLE : ENJEUX ÉTHIQUES ET SOCIÉTAUX POUR LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

## WELL BEING IN THE EQUINE SECTOR IN THE 21<sup>ST</sup> CENTURY: ETHICAL AND SOCIETAL ISSUES FOR THE VETERINARY PROFESSION

Jean-Yves GAUCHOT<sup>1</sup> et Claire SCICLUNA<sup>2</sup>

Manuscrit initial reçu le 6 mai 2024 (communication orale présentée le 27 avril 2023), manuscrit révisé reçu le 6 novembre 2024, accepté le 8 novembre 2024

### RÉSUMÉ

La domestication du cheval a représenté un point de bascule dans l'histoire des civilisations. Aujourd'hui l'usage du cheval en Occident est principalement centré sur les loisirs, l'utilisation sportive et les courses, *a contrario* d'autres pays où persiste sa fonction d'animal de traction et où est revendiquée sa valeur bouchère. L'exploitation des chevaux pour leurs différents usages est remise en cause régulièrement par différentes associations se souciant du bien-être animal. La notion de bien-être animal en filière équine doit être abordée dans un contexte de repli de la filière sur elle-même, de disparition des hommes de chevaux, de citoyens déconnectés de la ruralité et enfin du changement du statut du cheval devenu un compagnon. Le statut agricole, le cadre de vie, l'utilisation sportive, la gestion de la douleur, le dopage, la fin de vie sont entre autres des sujets sociétaux. La profession vétérinaire, qui est une profession réglementée, est au cœur des interfaces entre le cheval, son utilisateur et la société. Expert de la santé animale, le vétérinaire est aussi un « passeur de connaissances » pour le grand public, pour ses clients professionnels, amateurs, voire novices. Sa pratique, fondée sur un savoir académique et scientifique, est guidée par le respect et l'intérêt du cheval, de son client et de la santé publique vétérinaire. Il est aussi conscient des attentes sociétales qu'il convient de prendre en considération. Les 20 dernières années ont apporté au vétérinaire équin de formidables avancées scientifiques et techniques, lui permettant d'être meilleur techniquement et d'être en capacité de répondre aux attentes et interrogations des clients et d'aborder les dilemmes éthiques. Collectivement, la profession doit sans cesse se remettre en question et dénoncer les pratiques équestres inappropriées ou injustifiables. Elle doit aussi se questionner sur le bien-fondé de ses actes vétérinaires : il en va de l'éthique même de la profession vétérinaire et de l'avenir de la filière équine. Les vétérinaires équins tant au niveau national qu'international doivent être force de proposition dans le débat public, et ce de manière totalement indépendante. Une telle démarche éthique, fondée sur des valeurs morales, sur la déontologie, sur les principes de la médecine et ses fondements scientifiques, doit permettre aux vétérinaires de trouver le juste équilibre des pratiques, en toute responsabilité.

**Mots-clés :** *filières équines, bien-être des équidés, médecine vétérinaire équine, éthique professionnelle*



1- DVM, Président de la Fédération des Syndicats Vétérinaires de France, Président du RESPE (Réseau d'épidémiologie en pathologie équine), ancien Président de l'Association vétérinaire Équine Française, Vice-Président de la Ligue Française de Protection du Cheval, Président d'Equ'Institut, membre correspondant de l'Académie Vétérinaire de France. Clinique Vétérinaire Terre de Fontenille, 24260 Le Bugue, France.

E-mail : [jygauchot@wanadoo.fr](mailto:jygauchot@wanadoo.fr)

2- DVM, DU Éthique, Bien-Être et Droit du Cheval (Université Paris Descartes) ; Clinique Haras du Plessis, 60260 Chamant, France.

## ABSTRACT

*The domestication of the horse represented a turning point in the history of civilization. Today, the use of the horse in the West is mainly focused on leisure, sport and racing, in contrast to other countries where it is still used as a draught animal and for meat. The use of horses for their various purposes is regularly called into question by various animal welfare associations. The notion of animal welfare in the equine sector needs to be addressed against a context in which the sector is turning in on itself, the horsemen are disappearing, citizens are becoming disconnected from rural life, and the status of the horse is changing to that of a companion. Agricultural status, living conditions, sporting use, pain management, doping and end of life are just some of the social issues that need to be addressed. As a regulated profession, the veterinary practitioners are at the interface between the horse, its user and society. An expert in animal health, the veterinarian also acts as a 'knowledge broker' for the general public and for his professional, amateur and even novice clients. His practice, based on academic and scientific knowledge, is guided by respect for and the interests of the horse, his client and veterinary public health. He is also aware of the expectations of society, which need to be taken into consideration. The last 20 years have brought tremendous scientific and technical advances to the equine veterinary profession, enabling it to become technically better and more capable of responding to customers' expectations and questions, as well as tackling ethical dilemmas. Collectively, the profession must constantly question itself and denounce inappropriate or unjustifiable equestrian practices. It must also question the validity of its veterinary acts: the very essence of our profession and the future of the equine sector are at stake. Equine veterinarians, at both national and international levels, must be a force for proposal in the public debate, and this in a totally independent manner. An ethical approach of this kind, based on moral values, professional ethics, the principles of medicine and its scientific foundations, should enable veterinarians to find the right balance in their practices, in a responsible manner.*

**Keywords:** Equine sector, equine well-being, equine veterinary medicine, professional ethics

## INTRODUCTION

Au 21<sup>e</sup> siècle, la profession vétérinaire, en particulier dans les filières équinnes, est confrontée à des enjeux éthiques croissants. Les attentes sociétales en matière de bien-être animal (BEA) ont considérablement évolué, et ces transformations impactent directement l'exercice des vétérinaires spécialisés dans les soins aux chevaux. Depuis des millénaires, les équidés occupent une place centrale dans l'histoire des civilisations, tant sur le plan utilitaire que symbolique. Le cheval, domestiqué il y a environ 5 500 ans, a contribué à des changements majeurs dans l'agriculture, le transport, la guerre et la culture humaine. Cependant, cette relation a considérablement évolué, notamment au cours du 20<sup>e</sup> siècle, avec la réduction du rôle utilitaire des chevaux et l'émergence de nouvelles pratiques liées à l'équitation de loisir.

Aujourd'hui, les vétérinaires doivent s'adapter à une société de plus en plus préoccupée par le bien-être des animaux, tout en intégrant des avancées scientifiques et techniques importantes. Le contexte actuel est marqué par des questionnements tant sur le statut du cheval, son utilisation dans les sports équestres, les traitements médicaux qui lui sont administrés, que sur sa fin de vie. Le vétérinaire équin doit ainsi naviguer entre les obligations de ses pratiques médicales et les nouvelles attentes sociétales qui s'expriment souvent à travers des débats éthiques. À partir de l'histoire de la domestication du cheval, des pratiques équestres et des cavaliers, nous nous proposons d'explorer les défis auxquels est confrontée la profession vétérinaire équine face aux évolutions sociales et techniques. Il s'agit de comprendre comment les vétérinaires, « médiateurs scientifiques », doivent, dans ce domaine précis, réévaluer leurs pratiques pour s'adapter aux exigences modernes en matière de bientraitance et de BEA. Il s'agit aussi d'examiner leur rôle de « lanceur d'alerte sociétal », notamment en matière de santé et de bien-être des animaux. Cette expertise leur est reconnue par les pouvoirs publics.

## La domestication du cheval

La relation entre l'être humain et le cheval est ancienne, comme en témoigne la présence de cet animal sur les parois de nombreuses grottes ornées, certaines datant de plus de 30 000 ans ; mais sa domestication n'a eu lieu qu'il y a environ 5 500 ans. Seules deux espèces de la famille des équidés ont été domestiquées : le cheval sauvage (*Equus ferus*) et l'âne sauvage d'Afrique (*Equus africanus*) (Chansigaud 2020). La domestication du cheval a représenté un point de bascule dans l'histoire des civilisations en augmentant l'efficacité agricole et en favorisant la circulation des marchandises et des hommes, mais aussi en facilitant la diffusion des maladies, en aggravant l'impact



des guerres et en contribuant aux inégalités sociales (Orlando & Librado 2021). On situe généralement la domestication du cheval dans les steppes d'Asie centrale. Cependant, les études génétiques révèlent l'existence d'autres centres de domestication comme la Chine (Cai *et al.* 2009) et la péninsule Ibérique (Luis *et al.* 2006).

Le cheval a d'abord été élevé pour sa viande puis, après l'invention de la roue à rayons vers -2 000, il a été attelé. Enfin, il a été monté de manière à constituer de véritables cavaleries à partir de -700, gagnant en efficacité au fur et à mesure que la selle était dotée d'un arçon rigide permettant de suspendre les étrières. L'attelage se perfectionnait aussi pour s'adapter à de multiples usages, du transport au labourage, etc. Les chevaux eux-mêmes ont été diversifiés en fonction de besoins : chevaux de trait léger pour les transports rapides (poste), carrossiers pour les transports civils et militaires, chevaux de trait lourds pour les travaux agricoles, chevaux de selle pour la cavalerie. Le cheval est partout source et symbole de pouvoir : les puissants se font représenter montés. Il est un cadeau prestigieux et il devient un cheval d'élite d'un modèle particulier : longiligne, adapté à la vitesse (Digard 2024).

On pourrait considérer comme réducteur de traiter du cheval en général, il serait en fait préférable de parler des chevaux. Ainsi, à titre d'exemple, se référer à un « éthogramme<sup>3</sup> » standard pour évaluer le bien-être est source d'erreur et de désillusions ; de même, il est fréquent et reconnu que des particularités médicales importantes existent dans différentes races.

### Peuples cavaliers et sociétés à écuyers

Une fois domestiqué et répandu, le cheval s'est inscrit dans deux types principaux de sociétés : les peuples cavaliers et les sociétés à écuyers, comme les qualifient Jean-Pierre Digard dans son ouvrage « Une histoire du cheval » (Digard 2004). Chez les peuples cavaliers, tous les membres pratiquent une équitation utilitaire et efficace. La récente exposition consacrée à Gengis Khan<sup>4</sup>, dont le sous-titre était « Comment les mongols ont changé le monde », l'a parfaitement démontré. L'animal est omniprésent : dans l'alimentation (hippophagie, consommation de lait de jument), dans la langue (métaphores équestres), dans la religion (chamanisme des peuples premiers). Dans les sociétés à écuyers (Europe et mondes islamiques), l'équitation représente une culture fermée réservée à une élite, qui s'en servait pour asseoir sa domination (Pociello 1983) : le cheval revêtait une valeur d'emblème que protégeaient de nombreuses interdictions comme l'hippophagie ou l'interdiction de monte pour certaines catégories sociales. Dans l'Europe des Lumières où la cavalerie militaire avait perdu son efficacité face à l'artillerie, l'équitation se replia dans les manèges pour le divertissement des courtisans : l'équitation devint « l'art équestre ». Cette équitation requérait des personnels spécialisés, les écuyers, et des montures distinguées et distinctives des autres chevaux, d'où la création des Haras royaux en 1668 et l'émergence d'une hippatrie moins empirique que celle des maréchaux-ferrants, grâce à la fondation de la première école vétérinaire au monde, celle de Lyon, par un écuyer : Claude Bourgelat. Dès le commencement, le vétérinaire est représenté comme un médecin et un chirurgien des animaux en plus d'être un maréchal-ferrant aguerri (l'enseignement de la forge dans les Écoles vétérinaires ne disparaîtra qu'en 1893) (Hubscher 1999).

### La vétérinaire

L'ancien sage et « vétérinaire » indien Shalihotra (estimation vers -2 350) est considéré comme le fondateur de l'art vétérinaire. Dans le monde occidental, l'histoire de la médecine vétérinaire est longtemps confondue avec la médecine de l'homme. Elle s'en sépare au temps de Socrate et de Platon (vers -400). Selon la philosophie platonicienne, c'est l'âme qui fait la dignité de l'homme et qui l'apparente aux dieux. L'âme est refusée aux animaux ; rien ne les rattache à l'humanité et ils ne sauraient bénéficier sans sacrilège de l'art divin qu'est la médecine, pratiquée par des prêtres. La médecine grecque est platonicienne et l'homme seul est digne de son assistance. Sans doute Asklépios (Esculape est le nom français de ce dieu grec) est accueillant et daignera répondre aux suppliants qui l'invoquent pour les bêtes. Ainsi se perpétue, en marge de la médecine de l'homme, une médecine des animaux qui, pendant huit siècles, va être exercée à Rome et à Byzance. Ses préceptes sont purement hippocratiques [la pensée hippocratique décrivait le corps humain comme un assemblage de liquides (les humeurs) et de solides (os, membranes, parois des vaisseaux, chair)] et les premiers hippiatres sont des initiés et des médecins. Les thérapeutiques qu'appliquent ces hippiatres sont calquées sur celles de l'homme.

En Grèce antique, le cheval occupe une place de choix. Réservé à une élite, il est l'objet d'une attention particulière et de nombreux textes relatifs à sa santé nous sont parvenus, grâce aux compilations effectuées par des lettrés au Moyen-Âge. Ces textes appartiennent aux Hippiatrica (Ménard 2003 ; Jeanjot-Émery 2003), qui sont des copies de textes originaux qui ont

3- Le terme « éthogramme » est largement mais improprement utilisé pour désigner des listes de comportements et des répertoires comportementaux dédiés à une étude éthologique particulière. L'ambition des éthogrammes était une description qualitative exhaustive des comportements d'une ESPÈCE en vue de comparaison avec d'autres espèces. Il n'existe bien évidemment aucun éthogramme d'espèces domestiques puisqu'elles sont le fruit d'une sélection artificielle plus ou moins poussée. Pas d'éthogramme non plus de la douleur mais différents systèmes de codages inspirés du FACS (facial action coding system) d'Ekman pour les expressions faciales humaines. (Bertrand Deputte, communication personnelle).

4- <https://www.chateaunantes.fr/expositions/gengis-khan/> (consulté le 25 novembre 2024)



disparu. Parmi les auteurs de la collection originale des *Hippiatrica* figure Apsyrte (Apsyrtos), un hippiatre militaire né vers l'an 300 à Clazomènes, petite ville de la côte ouest de l'Asie Mineure. Ces textes, oubliés jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle, ont fait l'objet d'une édition relativement complète, en latin puis en grec (Gitton-Ripoll 2003). Durant l'Antiquité, le terme d'hippiatre désigne non seulement le vétérinaire spécialisé dans la médecine des équidés mais aussi l'ensemble des vétérinaires. Pourquoi les traités vétérinaires de l'Antiquité sont-ils des traités d'hippiatrie ? Les raisons sont multiples. L'hippophagie n'est pratiquée ni chez les Grecs ni chez les Romains. Le cheval n'est pas abattu jeune pour la viande et il est indispensable à de nombreuses activités comme la guerre, la poste impériale (à partir d'Auguste), le transport des marchandises et des personnes, les courses, les jeux du cirque, l'agriculture (labour, moulin...) et la chasse. Les tâches subalternes étaient plutôt dévolues aux mules et aux ânes, dont les soins sont également mentionnés dans les traités hippiatriques. Le cheval est un animal de prestige dont le prix peut atteindre des chiffres exorbitants (Gitton-Ripoll 2003). Au début du 4<sup>e</sup> siècle, l'édit de Dioclétien fixe les prix des chevaux de course à 100 000 deniers, celui des chevaux militaires à 36 000 deniers. À titre de comparaison, une vache valait 2 000 deniers et un mouton 400 deniers. On comprend qu'un animal de si grand prix et dont le dressage est long soit l'objet de tant d'attention de la part des propriétaires et donc des hippiatres.

Un autre événement considérable va encore éloigner les deux médecines : l'avènement du christianisme. Un abîme sépare l'animal, corps sans âme, de l'homme créé à l'image de Dieu et tabernacle de l'âme immortelle. La politique de l'Église aggrave la rigueur de la doctrine car il lui faut se prémunir contre l'influence des religions d'Orient. Pour Shalihotra et ses descendants orientaux, le mystère de la vie est érigé en principe divin. Les philosophies de l'Asie sanctifient tous les êtres, confondant l'homme et les animaux dans une même destinée ; il n'y a qu'une médecine en Inde. Annihilée dans le monde chrétien par l'interdit jetée sur elle, c'est en terre d'Islam que la médecine des animaux retrouve sa place aux côtés de la médecine humaine. Les legs de l'antiquité sont recueillis et enrichis. Au 12<sup>e</sup> siècle, Ibn al-Awam (dont le nom complet est Abou Zakaria Yahia Ibn Mohammed Abou Ahmed Ibn al-Awam al-Ichbili al-Andaloussi) écrit un traité d'agriculture, le *Kitab al-Filaha*, qui comporte un cours vétérinaire. Quant au *Nâcérî*, rédigé en 1333 par Abou Bekr Ibn Bedr, écuyer et vétérinaire des écuries du sultan d'Égypte Mohamed el-Nâcer ibn Kalaûn, il demeure le plus grandiose document écrit à la gloire du cheval (Hakimi 2004).

En Europe chrétienne, quelques esprits libres signalent de temps en temps l'intérêt de connaître l'anatomie comparée mais, en l'absence de toute doctrine et de tout enseignement, l'exercice de la médecine des animaux est abandonné à l'empirisme le plus grossier. C'est la philosophie du 18<sup>e</sup> siècle qui permet la résurrection de la médecine vétérinaire : les philosophes recherchent dans l'anatomie et la physiologie comparée une base pour établir leur système de compréhension de la Nature. La médecine des animaux fait partie intégrante de la maréchalerie et elle est pratiquée par des écuyers-soigneurs, parmi lesquels Jacques de Solleysel (1617-1680) (Lemarchand 1986), qui publia en 1664 « Le parfait mareschal ». Comme le dit Emmanuel Leclainche (Leclainche 1936) : « *peut-être est-ce autant aux encyclopédistes qu'à Bourgelat que la France doit la création des Écoles vétérinaires* ». À la création des Écoles vétérinaires par Claude Bourgelat (1712-1779), la médecine vétérinaire se définit et cherche à se différencier de la maréchalerie. Elle se professionnalise (Hubscher 1999) et choisit de se scientifier au début du 19<sup>e</sup> siècle (Berdah 2012). On retiendra cependant que, durant la période qui va de l'Antiquité à la création des Écoles vétérinaires, la médecine et la chirurgie des animaux sont exclusivement équinées. Et même s'il est écrit dans l'arrêt du Roi du 4 août 1761 « *qu'il est permis à M. Bourgelat d'établir à Lyon une école qui a pour objet la connaissance et le traitement des maladies des boeufs, chevaux, mulets, etc.* », les cours dispensés sont centrés sur l'espèce équine (Vallat 2015).

### L'évolution de l'usage du cheval dans nos sociétés : la disparition de « l'homme de cheval » et l'apparition des « nouvelles cavalières »

Au 19<sup>e</sup> siècle, les chevaux sont omniprésents dans les villes et les campagnes, dans les usines et les champs, sur les routes et sur les champs de bataille. L'essor industriel de l'époque suscitait plus de besoins que le machinisme naissant ne pouvait en fournir : les machines agricoles et les mines avaient besoin de l'énergie animale (Jarrige 2023). Ces tâches pouvaient entraîner des maladies qui sont moins fréquentes aujourd'hui ou ont perdu en gravité (Vallat 2014) comme des plaies de harnachement, des exostoses, le javart (infection des cartilages collatéraux de la troisième phalange), le lathyrisme (intoxication provoquée par l'ingestion de plantes du genre *Lathyrus* telles que la gesse ou la jarosse). Quant à l'équitation, elle était militaire et, quand elle était civile, elle demeurait l'apanage des hommes, les femmes à cheval étant minoritaires (Tourre-Malen 2004).

Les bouleversements historiques de la fin de l'ancien régime et de l'empire entraînent des bouleversements sociaux et culturels : l'émigration de la noblesse consécutive à la Révolution française avait vidé l'armée d'une grande partie de ses cadres et, sous l'empire, la cavalerie dut recruter ses cadres dans des milieux populaires plus familiers des chevaux de trait que des chevaux de selle. Les savoir-faire relevèrent de plus en plus de la compétence acquise et l'aristocrate céda peu à peu la place à « l'homme de cheval ». Le professionnalisme remplaça le raffinement ostentatoire de la noblesse d'Ancien Régime mais l'émergence de « l'homme de cheval » ne mit pas fin à la fonction distinctive du cheval. La haute société du 19<sup>e</sup> siècle reste férue de cheval et, quand les automobiles commencèrent à pénétrer chez les riches, les chevaux restèrent inséparables de la vie de château. Posséder une écurie constituait un « baromètre de la fortune » (Bouchet 1993). Pour continuer à se distinguer, les nouvelles élites durent



développer d'autres pratiques du cheval qui, par leur coût et leurs modalités, restaient hors de portée du grand nombre, notamment en imitant les mœurs équestres d'Angleterre introduites en France sous le règne de Louis XVI par des aristocrates orléanistes et reprises sous la Restauration. La mode masculine des « dandys » et des « sportsmen » n'allait pas sans le cheval, de préférence le Pur-Sang anglais. Le dandysme et ses composantes équestres finirent par représenter un rite d'apprentissage pour jeunes gens du monde (Martin-Fugier 1990). L'engouement pour l'équitation favorisa la multiplication de manèges privés.

De nouveaux facteurs, économiques, sociaux, culturels allaient bouleverser les activités et les milieux équestres, surtout après 1960. La démographie équine chute brutalement. Les chevaux de trait sont les premières victimes, passant de 2,5 millions avant la deuxième guerre mondiale à 30 000 à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Le nombre des chevaux de selle baissa de moitié entre 1930 et 1970 où il se stabilisa autour de 400 000. Selon l'IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation) le nombre de chevaux serait légèrement supérieur à 1 million en 2016<sup>5</sup>. Les chevaux de selle (incluant les poneys) représentent près des deux-tiers des effectifs. Pour les chevaux de trait, les principaux facteurs sont « la fin des paysans » (Mendras 1967) et la motorisation de l'agriculture. Selon l'IFCE, ils représentaient 8 % des effectifs en 2016. Pour les chevaux de selle, le principal facteur a été le glissement de l'univers équestre militaire vers le civil. Le dernier régiment de spahis à cheval disparaît en 1962. Les cavaliers militaires prirent alors une part croissante au développement des sports équestres. Ils s'illustrèrent dans les disciplines de dressage, de concours de saut d'obstacles (CSO), de concours complet d'équitation (CCE). Les civils, dont les femmes, commencèrent à les supplanter dans les années 1960. Citons Janou Lefebvre en 1964, Liselott Linsenhoff en 1972, Christine Stückelberger en 1976 et en 1980, Elisabeth Max-Theurer en 1980 et Margit Otto-Crépin en 1988.

En une génération, l'équitation passa de la cavalerie aux clubs équestres et les chevaux de selle de la sphère de l'utilitaire à celle des loisirs.

Parallèlement à la décroissance du nombre de chevaux, le nombre de cavalières licenciées de la Fédération française d'équitation (FFE) augmentait de 30 000 au lendemain de la guerre à 700 000 en 2022 et le nombre de pratiquants adeptes de l'équitation serait d'environ 2,7 millions selon le Pôle de ressources national « Sports & Nature »<sup>6</sup>, dont 1 million de pratiquants réguliers.

Les profils des usagers du cheval ne sont plus les mêmes. Les « nouveaux cavaliers » sont majoritairement des femmes (63,5 % en 1987) selon Vèrène Chevalier (Chevalier 1990), des jeunes, des citadins. Au plan social, ces adeptes de l'équitation sont membres des classes moyennes - cadres, enseignants, profession libérales, commerçants aisés - selon d'autres enquêtes de Vèrène Chevalier et Brigitte Dussart publiées en 2002 (Chevalier & Dussart 2002). Ces enquêtes montrent également qu'on trouve parmi les pratiquants de l'équitation plus de diplômé(e)s que dans la population française (et même que dans la population sportive globale). L'ancienne culture de « l'homme de cheval », fondée sur la pratique d'un petit nombre de disciplines, est remplacée par des pratiques équestres fondées sur une double attirance : d'un côté un attrait de la nature et de la liberté et, de l'autre, un plaisir attendu du contact avec un animal perçu comme un animal familier, voire « de compagnie ». La pratique équestre actuelle est désormais moins orientée vers l'effort et la compétition que vers la recherche de plaisir, du fait de l'accession du cheval à un nouveau statut culturel (Digard 2004). En outre, comme le rappelle Jean-Pierre Digard (Digard 1999), le « système domesticatoire » occidental opère une hiérarchisation entre les animaux de rente et l'animal de compagnie, statut quasi-familial qui va également de pair avec l'installation d'une certaine sensiblerie dans la culture équestre. Désormais, on ne respecte plus le cheval, on l'aime (Digard 1999). Toute intervention pouvant entraîner une réaction douloureuse (usage du tord-nez, utilisation abusive de la cravache) peut être considérée comme de la maltraitance et stigmatisée, voire prohibée. Des associations animalistes demandent que les épreuves équestres soient retirées du programme des Jeux Olympiques. Les arguments rapportés dans Le Figaro du 7 août 2024<sup>7</sup> sont : « Les chevaux ont une volonté, ils ne sont pas consentants pour exécuter des épreuves », « Les jeux olympiques, c'est une affaire d'humains. Laissons les animaux tranquilles. Apprenons à nous divertir sans exploiter les animaux. », « Les chevaux sont contraints d'accomplir des actes inconfortables qui les déconcertent. Ils ne consentent pas à participer, et de nombreux cavaliers et entraîneurs les forcent à se soumettre en les maltraitant. ».

Face aux profondes transformations de la filière équine, au changement de statut des équidés devenus des animaux de loisirs<sup>8</sup>, aux progrès réalisés en médecine et chirurgie des équidés depuis les trente glorieuses du 20<sup>e</sup> siècle, à la féminisation de la profession vétérinaire depuis les années 1980 (l'engouement des femmes pour la pratique équestre serait-elle à l'origine de vocations pour exercer les métiers vétérinaires ?) et aux directives de la réglementation européenne concernant le bien-être des animaux, comment les vétérinaires engagés dans l'exercice de la médecine et de la chirurgie des équidés se sont-ils/elles ou doivent-ils/elles s'adapter ?

5- [https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2019/07/IFCE\\_OESC\\_Note\\_thematique-Effectifs-equides\\_juillet2019\\_V2.pdf](https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2019/07/IFCE_OESC_Note_thematique-Effectifs-equides_juillet2019_V2.pdf)

6- <https://www.sportsdenature.gouv.fr/equitation/observation/pratiquants>

7- <https://www.lefigaro.fr/sports/jeux-olympiques/jeu-paris-2024-l-equitation-dans-le-viseur-des-associations-animalistes-20240807>

8- Indépendamment du statut juridique du cheval qui reste un animal de rente



## L'ÉVOLUTION DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ÉQUINE

### De l'anamnèse au traitement : une spécialisation, des progrès scientifiques et des techniques qui impactent la pratique vétérinaire

Établir un diagnostic et choisir un traitement sont l'essence même du métier de vétérinaire. Soigner un patient « non verbal » est un sujet de difficultés à laquelle le praticien vétérinaire est confronté, notamment pour recueillir l'anamnèse. Conformément au code de déontologie, ces étapes doivent être accomplies dans les règles de l'art. Les progrès de la médecine, de la chirurgie, de l'imagerie et de la pharmacie sont tels dans une société où tout va vite et semble accessible à tous, que le client a tendance à penser que soigner et surtout guérir l'animal n'est plus dépendant que de la mise en œuvre de moyens techniques par le vétérinaire. Fini le temps où le vétérinaire guérit l'animal après un simple examen clinique. Finie l'admiration du client vis-à-vis d'un praticien dont le métier est souvent apparenté à celui du pédiatre, mais plus dur encore puisque le « médecin des bêtes » doit savoir traiter toutes les espèces et toutes les maladies.

Désormais les bilans et les marqueurs biologiques, les examens d'imageries (endoscopies, radiographies, échographies, scanner, Imagerie par Résonance Magnétique ou scintigraphie osseuse avec l'administration d'un isotope radioactif) permettront d'identifier de façon précoce des lésions, d'affiner le pronostic, voire de mettre en place un suivi afin d'adapter au mieux le programme de rééducation du cheval boiteux ou contre-performant. Le corollaire est qu'il n'existe pas de cheval, d'animal, sans lésions (Terlinden *et al.* 2024) et qu'à multiplier les examens complémentaires, on multiplie la capacité du vétérinaire à identifier des images ou analyses anormales sans qu'elles soient pour autant la cause du problème et donc une approche pour une solution... La réalité est tout autre ! La technique à tout prix a aussi un coût et l'équilibre entre le service et la facture participe sans aucun doute au respect et à la confiance du propriétaire de l'animal pour une relation durable dans le temps.

Les pratiques évoluent avec les techniques, les outils à disposition et l'évolution des connaissances dans le même temps. Cependant, si les données cliniques arrivent en temps réel, leur analyse n'est possible qu'*a posteriori* : c'est la base des études scientifiques.

Ainsi, le dernier traitement mis sur le marché ou la dernière technique chirurgicale décrite ne sont pas nécessairement les meilleurs ou les plus « forts », comme le souhaiteraient parfois les clients du praticien. Pour autant, il n'est pas non plus indispensable d'attendre des années avant de proposer et d'utiliser tel ou tel traitement innovant, sous prétexte que les preuves d'efficacité sont insuffisantes ou qu'il ne faut pas changer ses habitudes. Il appartient au vétérinaire de se former et de se tenir au courant des avancées médicales afin de conseiller au mieux le client.

Au travers de l'évolution des connaissances et de la technique, la médecine vétérinaire tend à la spécialisation (collèges européens, Diplômes d'Études Spécialisées Vétérinaires) et la médecine équine n'échappe pas à la règle. Cependant, un cheval reste avant tout un animal dans toute son entièreté et ne pas envisager l'équidé dans sa globalité, dont son environnement de vie et la qualité de son travail, lors d'un examen ou de la mise en place d'un traitement, risque de ne pas apporter les résultats attendus, si élaborée soit la technique médicale ou chirurgicale mise en œuvre. Par ailleurs, la médecine vétérinaire n'échappe pas à l'effet de mode. Le traitement ou la méthode de soins qui a transcendé tel ou tel champion reste objet de convoitise pour tout détenteur de cheval : si c'est bien pour lui, c'est sûrement bien pour mon cheval. Le vétérinaire aura à répondre aux questions et demandes toujours plus pressantes des clients, avides de traiter au mieux (parfois même au plus) pour améliorer les performances et/ou le bien-être de leur animal. Il essaiera de gagner son respect au travers de conseils et de soins bienveillants, pas toujours au bout de ses aiguilles ! Les infiltrations et perfusions dites de « confort » font aujourd'hui débat (Gauchot & Scicluna 2023 ; Perrin Roland, communication personnelle). Certains choix thérapeutiques non fondés sur la médecine factuelle (*Evidence-Based Medicine*, EBM) interpellent, comme la promotion, sans consentement éclairé, de la chirurgie de fermeture de l'angle néphrosplénique *versus* la prévention alimentaire, l'utilisation d'antiviraux sans prise en compte des impacts possibles en santé humaine, le nivellement dentaire de routine.

### Les enjeux d'éthique

Le statut agricole du cheval, son utilisation sportive et sa médicalisation, son bien-être, sa fin de vie, le dopage, sont désormais des sujets sociétaux qui engagent fortement la profession vétérinaire, les utilisateurs de chevaux et les acteurs du monde hippique et politique.

Les témoignages spontanés de confrères vétérinaires font régulièrement état de difficultés professionnelles et personnelles, s'accompagnant de pertes de repères face à de nouvelles situations en rapport avec ces questions sociétales, et face à une clientèle plus exigeante, connectée en permanence sur internet et les réseaux sociaux et à l'écoute d'approches dites « naturelles » (Bardies J, Desbrosses F, Sensenbrenner A, Valon F & Vandeweerd JM, communication personnelle). Les révolutions techniques de ces 30 dernières années, associées à une financiarisation croissante des structures vétérinaires, participent à ces difficultés.



Le vétérinaire équin doit prendre en considération le changement de statut social et culturel du cheval, désormais plus animal de loisir qu'animal de rente, et son statut réglementaire. Il exerce une profession réglementée. Le droit d'exercice vétérinaire implique l'adhésion à un Ordre professionnel qui établit les règles d'exercice dans un code de déontologie que ses membres doivent respecter (Parodi 2021). Il est le médiateur entre le cheval et ses utilisateurs, amateurs et professionnels, ainsi qu'entre les utilisateurs et la société.

Ainsi, les vétérinaires se doivent de réévaluer leur propre activité et d'identifier les maltraitements dont ils sont témoins, dans certaines pratiques quotidiennes ou dans certaines circonstances, et ce sur la base d'approches scientifiques et éthique (Gauchot & Scicluna 2023). On peut faire un parallèle de ces enjeux avec le rapport de 2010 du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) « ... les scientifiques s'abstiennent de donner à la société de faux espoirs, notamment en thérapeutique ou en médecine préventive. Corriger et remettre en question des annonces scientifiques erronées ou seulement incompréhensibles, et ne pas occulter les dangers de certaines avancées scientifiques sont des conditions indispensables pour rétablir un climat de confiance entre scientifiques et société ... ».

À propos des épreuves de dressage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, une vétérinaire renommée, Sue Dyson, ancienne responsable de l'orthopédie clinique au Centre d'études équines de l'Animal Health Trust à Newmarket (Grande-Bretagne), affirme à la fois « Je souhaite ardemment préserver les sports équestres, car je pense que c'est bon pour les chevaux et pour les gens » et « Nous devons donc nous examiner très attentivement et être prêts à reconnaître nos erreurs et à mettre de l'ordre dans nos affaires, pour ainsi dire. ». Elle propose « Pour remettre de l'ordre dans la maison : il faut s'unir en tant qu'industrie – plutôt que de se battre les uns contre les autres – en mettant en œuvre des programmes éducatifs basés sur des preuves scientifiques concernant la façon dont les chevaux apprennent, leur biomécanique et leurs signes d'inconfort et de détresse (en utilisant par exemple l'éthogramme de la douleur des chevaux montés que j'ai validé) » (Dyson 2024).

Citons par exemple, dans un contexte plus général, les pratiques et situations qui méritent toute notre attention et notre expertise : la mode du cheval pied nu hors de tout suivi orthopédique, le recours à des « médecines alternatives » non éprouvées pour des affections caractérisées, les chevaux barrés en saut d'obstacles, le recours à des embouchures qui servent à contenir le cheval réputé difficile sans raison médicale identifiée, les entraîneurs qui utilisent un arsenal plein d'artifices pour obliger le cheval de course à aller plus vite, rester au trot, mieux sauter ou rester en ligne. « La coercition n'est plus acceptable dans l'équitation moderne » déclare Sue Dyson. Les questions de l'aptitude du cheval pour les compétitions et les courses et les niveaux de performances doivent aussi être abordées sous peine d'ignorer l'origine de certains accidents, du surentraînement et du dopage.

S'intéresser à ces problèmes, c'est questionner la morale et l'éthique. Selon Christian Hervé (Hervé & Stoekle 2020) « Il faut rappeler que l'éthique peut être distinguée de la morale. La morale érige et applique des normes – ou « devoir-faire » – et des valeurs – ou « devoir-être » –, elle offre ainsi un cadre à respecter ; l'éthique, elle, interroge ce cadre, en fonction de la réalité, de l'expérience ; elle détermine s'il devrait évoluer, ou non.../ il faut savoir que ces théories éthiques sont relativement nombreuses et diverses.../ Le problème majeur est qu'une même chose pourrait être jugée moralement de manière différente selon la théorie éthique utilisée.../ Qui a concrètement raison, ou tort ? » et il propose : « C'est pourquoi, sans nécessairement se passer entièrement de cette approche qualifiable de « top-down » (descendante), nous pensons que l'éthique vétérinaire devrait s'inspirer davantage d'approches dites « bottom-up » (ascendantes), en particulier celle d'une « certaine » bioéthique. »

On comprend que les choix et décisions prennent en compte des références morales universelles et absolues érigées en normes, des règles déontologiques, mais aussi des questionnements éthiques considérés comme des valeurs relatives et particulières, en fonction de la réalité du terrain et de l'expérience (Parodi 2021 ; Ramey 2013 ; Rollin 2006 ; Springer et al. 2018). « Lorsque différentes décisions s'opposent, alors qu'aucune n'est apparemment prioritaire sur les autres, il survient un dilemme éthique » (Morgan & McDonald 2007).

« Être « déontologique » aujourd'hui pour un vétérinaire, c'est d'abord et avant tout offrir un service chargé de compétences et d'éthique ... le seul vrai label de qualité de la profession. » affirme Michel Baussier, président d'honneur du Conseil national de l'ordre des vétérinaires.

Le droit d'exercice vétérinaire implique l'appartenance à l'Ordre professionnel des vétérinaires, matérialisée par l'inscription au tableau de l'Ordre ; les règles d'exercice sont fixées dans un code de déontologie opposable édicté par décret en Conseil d'État. Il appartient ainsi au vétérinaire d'interroger ses pratiques, fondées sur les données acquises de la science, en tenant compte de nombreux facteurs, dont des demandes toujours plus pressantes et des évolutions techniques et sociétales qui font son environnement de travail (De Lorimier 2012). Face à un dilemme, sa démarche éthique peut être transgressive mais toujours en responsabilité. Si le vétérinaire équin ne se pose pas les bonnes questions, il disparaîtra avec la filière. Des scénarios d'évolution de la filière équine sont déjà envisagés<sup>9</sup>.

9- La filière équine française à l'horizon 2030, Institut français du cheval, Institut national de recherche agronomique, rapport du groupe de travail prospective équine, 2012.



## LE VÉTÉRINAIRE DANS LE DÉBAT PUBLIC

### De nouvelles attentes

Pour la majorité des individus de la société française d'aujourd'hui, le lien avec la ruralité et le monde animal domestique, hors animal de compagnie, s'est interrompu. Pour autant, ces français se sentent totalement concernés par l'écologie et par les sujets en relation avec la nature et les animaux, sujets qu'ils appréhendent le plus souvent avec beaucoup d'affect au travers d'une approche souvent théorique, largement influencée par l'évènementiel et les réseaux sociaux. Ils sont des cibles idéales pour les mouvements militants antispécistes, animalistes, voire abolitionnistes, qui présentent les relations homme – animaux sous un angle déformé et négatif. Cela est encore plus vrai au sujet du cheval que pour les autres animaux dits « de rente », parce que le cheval, par ses rôles social, économique, politique et militaire, occupe dans notre culture une place totalement à part et porte une symbolique extrêmement forte. Ainsi certaines attentes sociétales sont contraires à l'avis des professionnels. Par exemple, le changement de statut juridique du cheval : il y a une attente sociétale de certains pour le faire évoluer comme animal de compagnie. En 2011<sup>10</sup>, l'Académie vétérinaire avait rendu un avis défavorable à une telle évolution visant à modifier le statut juridique du cheval en le faisant passer d'animal de rente à animal de compagnie. Les motivations étaient notamment que l'application à tous les chevaux du statut d'animal de compagnie, et l'interdiction de leur abattage à destination alimentaire, auraient pour conséquences :

- de faire disparaître, à court terme, l'élevage des chevaux de trait, ce qui entraînerait une perte effective du patrimoine génétique que représentent les diverses races équinées ;
- de supprimer toute participation à des activités agricoles ou forestières respectueuses de l'environnement, en empêchant le remplacement de la traction motorisée par l'usage du cheval ;
- d'augmenter le déséquilibre de la balance commerciale relative à la consommation de la viande de cheval par accroissement du recours aux importations ;
- de faire réapparaître des maladies graves, zoonotiques ou non, disparues de notre territoire depuis des décennies, par l'importation d'animaux dont les statuts et les états sanitaires sont très différents d'un pays ou d'un continent à l'autre.

La notion de BEA en filière équine doit être abordée dans un contexte qui doit prendre en compte : le repli de la filière sur elle-même (Preaud 2022), la disparition des hommes de chevaux (voir supra), l'importance de citoyens ignorants des comportements des animaux domestiques, le cheval lui-même qui devient un compagnon. Cette notion de bien-être est désormais incluse dans la définition du BEA par l'ANSES<sup>11</sup>. Mais alors les disciplines des sports équestres comme le dressage, le Concours Complet (CCE), le Concours de Saut d'Obstacles (CSO) et les courses hippiques peuvent être considérées comme de la maltraitance animale par les mouvements antispécistes. Pour ces mêmes raisons, les races de chevaux qui n'étaient utilisées alors que pour le travail tendent à disparaître. Dans la grande majorité des cas, lorsqu'on évoque le BEA, il s'agit de mesures ou de réflexions sur la bien-être. Le bien-être en tant que tel passe par des observations sur les animaux pour évaluer la pertinence de mesures de bien-être sur leurs comportements.

### Le vétérinaire : un passeur de savoirs

De récents rapports<sup>12</sup> montrent que, désormais, la profession vétérinaire entre dans le débat public. Des initiatives récentes en France, comme l'obligation pour tout détenteur de remplir un certificat d'engagement et de connaissance, accompagne la tendance actuelle. Nombreuses sont les institutions équinées à s'emparer du sujet, qu'elles soient d'obédience vétérinaire comme la FEEVA (*Federation of European Equine Veterinary Associations*), ou issues d'acteurs professionnels comme la FFE ou la Fédération Nationale des Courses Hippiques.

C'est aussi le sens de la tribune signée par une quarantaine d'acteurs de la filière équine, dont des vétérinaires, dans *Le Parisien* du 11 février 2024<sup>13</sup> : « *Ne percevoir le cheval que comme un instrument de la performance au service de son cavalier ou sa cavalière et du pays qu'il représente en oubliant l'être sensible qu'il représente est une vision du passé et doit évoluer à la lumière des publications scientifiques sur les émotions animales, leur perception de la douleur et leur sensibilité au stress* ». L'équitation est désormais dans le viseur des animalistes.

Les JOP 2024 sont même devenus l'élément déclencheur pour la mise en place d'un comité BEA rassemblant de nombreux experts représentant divers organismes professionnels du BEA. L'Association Vétérinaire Équine Française (AVEF) y a été force de propositions. Un vétérinaire *Horse Welfare Coordinator* est devenu un officiel lors de ces JOP 2024 ; il s'agissait de notre confrère

10- [https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user\\_upload/Publication/PrisesPosition/AVF\\_2011\\_StatutCheval\\_Avis.pdf](https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user_upload/Publication/PrisesPosition/AVF_2011_StatutCheval_Avis.pdf)

11- Définition du bien-être animal par l'ANSES (2018) : « Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. »

12- Réflexions éthiques sur la dignité et le bien-être des chevaux et autres équidés, COFICHEV 2022 ; recommandations pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, Assemblée nationale de France, avril 2022 ; Rapport du député Loïc Dombrevat relatif au bien-être des animaux de compagnie et des équidés, juin 2020

13- <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/jo-2024-pour-que-les-jeux-olympiques-de-paris-soient-ceux-du-bien-etre-des-chevaux-11-02-2024-4VQNPWDD65FAVNL-DEYIO5ASX5Q.php>



Richard Corde, président de la Ligue Française de Protection du Cheval. L'enjeu pour la France et la profession vétérinaire est maintenant la pérennisation de ce statut dans toutes les compétitions de la Fédération Équestre Internationale (FEI). À ce propos, Sue Dyson souligne dans le journal *The Horse*<sup>14</sup> l'importance pour les sports équestres de s'unir et d'adopter des méthodes d'entraînement fondées sur la science pour améliorer le bien-être des chevaux au-delà des seuls JOP 2024.

L'évaluation de la douleur et la médecine préventive sont des enjeux qui incombent au vétérinaire pour éduquer les utilisateurs de chevaux sur la reconnaissance et l'évaluation clinique de la douleur chez le cheval. Nombreuses sont les publications scientifiques qui vont dans ce sens et qui devront pouvoir se décliner en pratique.

Le vétérinaire est un expert de la santé animale mais aussi un passeur de connaissances et de messages au grand public, à ses clients professionnels, amateurs, voire néophytes. Sa pratique, fondée sur un savoir académique et scientifique, doit être guidée par le respect du cheval et celui de son client, tout en restant à l'écoute des attentes sociétales. En France, la réglementation donne des moyens aux praticiens et à la filière pour relayer des messages de prévention. C'est le cas de la visite sanitaire équine (VSE), obligatoire depuis 2019, qui s'adresse à tous les détenteurs de trois équidés et plus ; le BEA est le thème choisi par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) pour la deuxième campagne de visites sanitaires en filière équine (2022-2024) (Lemouland 2024). Au-delà du BEA, le vétérinaire doit également accompagner les acteurs de la filière équine en santé publique vétérinaire<sup>15</sup>, avec les enjeux de biodiversité, d'impact environnemental, de pratiques vertueuses d'utilisation des médicaments comme les antibiotiques (plan Écoantibio) et les antiparasitaires.

En tant que sachant, le vétérinaire se doit d'éclairer les enjeux de bientraitance autour de la fin de vie (avec un animal qui vit souvent au-delà de trente années). Il est parfois confronté à la bonne conscience de certains détenteurs, à leur hypocrisie lors d'abandon d'équidés au fond d'un pré, sans entretien et sans soins, au refus, par principes antispécistes de certains, d'une possible issue bouchère.

Le vétérinaire équin doit désormais mieux orienter son exercice sur la prévention. Cette démarche aura une incidence sur la diminution des pathologies majeures du cheval, comme les fractures ou les coliques (ce qui est déjà bien démontré par une bonne gestion de l'alimentation et des parasites intestinaux).

Les cliniques doivent compléter leurs services, améliorer leur rentabilité par des conseils et des soins de prévention, reconsidérer le bien-fondé de certaines interventions techniques comme les infiltrations « à tout va » ou certaines chirurgies, et ce dans le cadre de l'EBM (Vandeweerd 2013).

Le vétérinaire équin doit insérer son exercice et son positionnement éthique dans un contexte sociétal en tenant compte des antispécistes. Ainsi, ces derniers voient dans l'équitation et les courses de la maltraitance animale. En mars 2023, au niveau européen, une initiative citoyenne européenne (ICE) intitulée "End The Horse Slaughter Age" a été enregistrée. Cette ICE demande entre autres l'interdiction de l'abattage des chevaux.

## CONCLUSION

Le 21<sup>e</sup> siècle a apporté au vétérinaire équin de formidables avancées scientifiques et techniques dans de nombreux domaines : l'anesthésie, la chirurgie, la médecine interne, la médecine sportive, les soins intensifs, le dépistage des maladies infectieuses, l'imagerie... lui permettant d'être meilleur techniquement et de promouvoir un vrai bond en avant de la médecine et de la chirurgie équines. Le moment de l'analyse de cette période est désormais arrivé pour positionner les soins du cheval au bon endroit sur l'échelle du BEA. Cette réflexion doit permettre au praticien d'avoir les « bonnes clefs » pour aborder en responsabilité les dilemmes éthiques comme les situations de « l'hyper soin et l'acharnement thérapeutique », qui pourraient être assimilées à une forme de maltraitance et qui, dans tous les cas, ne seraient dans l'intérêt ni du cheval ni de son propriétaire.

Collectivement, la profession doit sans cesse se remettre en question et dénoncer les pratiques qui ne seraient pas fondées sur une démarche scientifique et qui ne seraient pas en permanence réévaluées sur les bases d'une bioéthique « *bottom up* » (Hervé & Stoekle 2020) ; il en va de l'essence même de notre profession et de l'avenir de la filière équine.

La profession vétérinaire équine, tant au niveau national, par exemple au sein d'une institution comme l'Académie vétérinaire de France, qu'au niveau international, se doit d'être force de proposition dans le débat public, et ce de manière totalement indépendante. Elle doit également évaluer sans tarder ses propres pratiques (médecine sportive, positionnement des examens com-

14- Moving Forward: Dressage Training Considerations for Equine Welfare – *The Horse*

15-<https://academie-veterinaire-defrance.org/actualites/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse-2021-08-lacademie-veterinaire-de-france-revisite-la-definition-de-la-sante-publique-veterinaire>



plémentaires, évaluation et prise en charge de la douleur, fin de vie, médecines alternatives, médicaments et environnement) pour se positionner au mieux dans les notions de soin et de bien-être du cheval. Une telle démarche permettra de réaffirmer les valeurs de la profession vétérinaire et de se dissocier de la connotation économique délétaire qui lui est parfois attachée. Le vétérinaire doit encore plus être acteur dans le débat public, pour éviter que la disparition de l'homme de cheval ne se fasse au détriment de la bientraitance et au profit d'un idéalisme déconnecté. Le débat sur la fin de vie des équidés en est une illustration.

## REMERCIEMENTS

Remerciements à nos confrères Richard CORDE, Francis DESBROSSE et Roland PERRIN pour leurs échanges et confrontations d'idées, Serge ROSOLEN pour ses apports sur l'histoire, François VALON pour ses apports sur l'éthique.

## RÉFÉRENCES

- Berdah D. Entre scientification et travail de frontières : les transformations des savoirs vétérinaires en France, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*. 2012 ; 59(4) : 51-96. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2012-4-page-51.htm>
- Bouchet G. Le cheval à Paris de 1850 à 1914. Paris : Droz ; 1993 ; 410 p.
- Cai D, Tang Z, Han U, Speller CF, Yang DY, Ma X *et al.* Ancient DNA provides new insights into the origin of the Chinese domestic horse. *Journal of Archeological Science* 2009; 36: 835-842. <https://doi.org/10.1016/j.jas.2008.11.006>
- Chansigaud V. Histoire de la domestication animale. Paris : Delachaud & Niestlé ; 2020 ; 400 p.
- Chevalier V. Les pratiquants de l'équitation : une population et ses mouvements. *Population* 1990 ; 45(3) : 661-666. <https://doi.org/10.2307/1533543>
- Chevalier V, Dussart B. De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants d'équitation. *L'année sociologique* 2002 ; 52(2) : 459-476. <https://doi.org/10.3917/anso.022.0459>
- De Lorimier L.-P. L'acharnement thérapeutique : où tracer la ligne ? *Le Veterinarius* 2012 ; 28(4) : 36-38.
- Digard JP. Les Français et leurs animaux. Paris : Fayard ; 1999 ; 231 p.
- Digard JP. Une histoire du cheval. Arts, techniques, société. Arles : Actes Sud ; 2004 ; 232 p.
- Digard J.-P. Le cheval, entre labeur et représentation. *Bulletin de la Société d'Ethnozootechnie* 2024 ; 114 : 55-62.
- Dyson S. Aller de l'avant : considérations sur la formation au dressage pour le bien-être des équidés. 2024. <https://the-horse.com/1129681/moving-forward-dressage-training-considerations-for-equine-welfare/>
- Gauchot J-Y & Scicluna C. The veterinary profession in the 21<sup>st</sup> century: from technicality to prevention, an ethical issue. 4<sup>th</sup> ECVSMR Scientific Meeting, ENVA, 20-22 July 2023
- Gitton-Ripoll V. L'Art vétérinaire de Pelagonius ou l'exercice de l'hippiatrie au IV<sup>e</sup> siècle ap. JC : l'édition des textes vétérinaires latins et grecs. *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*. 2003 ; 2(1) : 20-30.
- Hakimi MM. Traduction du traité complet des deux arts en médecine vétérinaire : hippologie et hippiatrie (Le Nacéri). Thèse pour le Doctorat-Vétérinaire, ENVA ; 2004 ; 258 p.
- Hervé C, Stoekle H-C. Réflexion et approche pour une éthique vétérinaire. Contribution de collègues "bioéthiciens". *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 2020 ; 173 : 128-133.
- Hubscher R. Les maîtres des bêtes – les vétérinaires dans la société française (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Paris : Odile Jacob ; 1999 ; 442 p.
- Jarrige F. La ronde des bêtes. Le moteur animal et la fabrique de la modernité. Paris : La Découverte ; 2023 ; 456 p.
- Jeanjot-Emery P. Les origines de la médecine des animaux domestiques et la création de l'enseignement vétérinaire. *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires* 2003 ; 2(1) : 64-76.
- Leclainche E. Histoire de la médecine vétérinaire. Toulouse : Office du livre ; 1936 ; 812 p.
- Lemarchand C. Solleysel (1617-1680) écuyer et hippiatre père de la médecine vétérinaire moderne. Thèse pour le Doctorat Vétérinaire, ENVA ; 1986 ; 113 p.
- Lemouland M-N. La visite sanitaire obligatoire équine et le bien-être animal. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 2024 ; [https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user\\_upload/Publication/Bulletin-AVF/BAVF\\_2024/Lemouland\\_BAVF\\_2024\\_bav240044.pdf](https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/user_upload/Publication/Bulletin-AVF/BAVF_2024/Lemouland_BAVF_2024_bav240044.pdf). <https://doi.org/10.3406/bavf.2024.71105>
- Librado P, Khan N, Fages A, Kusliy MA, Suchan T, Tonasso-Calvière L *et al.* The origins and spread of domestic horses from the Western Eurasian steppes. *Nature* 2021; 598: 634-640. <https://doi.org/10.1038/s41586-021-04018-9>
- Luis C, Batos-Silveira C, Gus Cothran E, Mar Oom MD. Iberian origins of new world horse breeds. *Journal of Heredity* 2006; 97(2): 107-113. <https://doi.org/10.1093/jhered/esj020>
- Martin-Fugier A. La vie élégante ou la formation du Tout-Paris. 1815-1848. Paris : Fayard ; 1990 ; 448 p.
- Mendras H. La fin des paysans. Paris : Actes Sud ; 1967 ; 446 p.
- Morgan CA, McDonald M. Ethical dilemmas in veterinary medicine. *Vet Clin North Am Small Anim Pract.* 2007; 37(1): 165-79.
- Parodi A-L. Évolutions de la relation homme/animal et éthique professionnelle vétérinaire. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 2021 ; 174 : 33-38.
- Pociello C. Sports et société. Approches socio-culturelles des pratiques. Paris : Vigot ; 1983 ; 377 p.
- Préaud P. Répondre aux enjeux sociétaux (exemple du BEA et de la reconversion en fin de carrière chez les chevaux de courses). Séance de l'Académie vétérinaire de France et de l'Académie d'agriculture : « Le cheval un atout pour l'agriculture Française » 2022 ; <https://academie-veterinaire-defrance.org/seances-publiques/seances-archives/2022>



Bull. Acad. Vét. France — 2024

<http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>



Cet article est publié sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0

- Ramey DW. Ethics and Equine Medicine: Curse, Pipedream, or Opportunity? Ethics in Veterinary Medicine – AAEP Proceedings 2013; 59: 1-8.
- Rollin BE. An introduction to veterinary medical ethics. Theory and cases. 2<sup>nd</sup> ed. Wiley-Blackwell; 2006; 352 p.
- Springer S, Auer U, Jenner F, Grimm H. Clinical ethics support services in veterinary practice. In: Professionals in food chains. Springer S, Grimm H, editors. Wageningen Academic Publishers; 2018, pp 308-313.
- Terlinden A, Audigié F, Bertoni L. Scintigraphie, IRM, scanner dans le diagnostic des boiteries : quelle technique choisir, quand et comment référer ? Nouveau Praticien Vétérinaire 2024 ; 17(60) : 44-56.
- Tourre-Malen C. Des Amazones aux amazones. Équitation et statut féminin. Techniques et Culture 2004 ; 43-44 : 145-159.
- Vallat F. La pathologie oubliée des chevaux de labour, 1800-1918. Apport des sources écrites et des collections anatomiques de l'École vétérinaire d'Alfort. Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires 2014 ; 14 : 49-75.
- Vallat F. Bourgelat auteur équestre. Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires 2015 ; 15 : 155-178.
- Vandeweerd J-M. La médecine factuelle, ou médecine fondée sur les preuves, appliquée aux nutraceutiques vétérinaires. Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France 2013 ; 166-2 : 109-114.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Bromiley M. Natural methods for equine health and performance, 2<sup>nd</sup> ed. Wiley-Blackwell; 2009; 256 p.
- Deneux-Le Barh V. On n'achève plus les chevaux. Géographie et cultures. 2021 ; 115 : 19-39. hal-03227280
- De Vaissière A. La tique et l'éthique. Diplôme d'Université « Animaux et Société ». Université Rennes 2 ; 2022 ; 36 p.
- Gauchot J.-Y. Rôle professionnel et sociétal d'un organisme technique vétérinaire : exemple de l'association vétérinaire équine française. Bull Acad Vét France. 2012 ; 165(3): 255-260
- Mc Ilwraith CW, Rollin B.E. Equine welfare. UFAW/Animal Welfare Series. Wiley-Blackwell; 2011; 504 p.
- Menard D. Traduction et commentaire de fragments des hippiatrica (Apsyrτος, Theomnestos). Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires 2003 ; 2(1): 31-38
- Sandoe P, Corr S, Palmer C. Companion animal ethics – UFAW/Animal Welfare Series. Wiley-Blackwell ; 2015; 288 p.
- Scicluna C. 2016. Charte pour l'éthique vétérinaire des soins aux équidés. Mémoire Université Paris Descartes Paris V



Bull. Acad. Vét. France — 2024

<http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>

